



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 JUILLET 2026 À 19H00**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Membres Présents : 13

M. Pascal RIVEAU, Maire, <i>Président de séance,</i>	M. Cyrille FORMANTIN, <i>conseiller municipal,</i>
M. Joël BEDIS, <i>adjoint au maire,</i>	Mme Véronique FAUCHE, <i>conseillère municipale,</i>
Mme Patricia FONTANEAU, <i>adjointe au maire,</i>	M. Mickaël VEYSSIERE, <i>conseiller municipal,</i>
M. Ludovic CARTEAU, <i>adjoint au maire,</i>	Mme Christelle VENANCY, <i>conseillère</i>
Mme Sylvie HOFMAN, <i>conseillère municipale,</i>	M. Pierre NAVARRO, <i>conseiller municipal,</i>
Mme Katia TAUZIEDE, <i>conseillère municipale,</i>	M. Sébastien MARESCAUX, <i>conseiller municipal,</i>
M. Benoît VIELET, <i>conseiller municipal,</i>	

Membres Excusés : 02

Membre Retardataire : 00

Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale,*
Mme Maëva JEUDI, *conseillère municipale,*

Pouvoirs : 02

Mme Judicaël SENEZE, donne pouvoir à Monsieur Pascal RIVEAU
Mme Maëva JEUDI, donne pouvoir à Madame Sylvie HOFMAN

Monsieur Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 05 juin 2026.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Avant de débiter les délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative relative à l'acquisition d'un nouveau lave-linge pour l'école.

AFFAIRE N° 1 : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF

(délib. 352026) **Rapporteur :** Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire rappelle que l'agent administratif concerné bénéficiait d'un temps complet de 35 heures hebdomadaires en raison de sa mise à disposition auprès du Syndicat du Petit Marais. Il précise que cet agent a démissionné de ses fonctions de secrétaire au sein du syndicat en octobre 2025. Cette évolution de situation rend nécessaire une adaptation de la durée hebdomadaire de service correspondant désormais aux seuls besoins de la commune. Il est ainsi proposé de fixer la durée hebdomadaire de travail à 32 heures à compter du 1er novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier la durée hebdomadaire du poste dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION (Mme FAUCHE)
DÉCISION VALIDÉE

AFFAIRE N° 2 : MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

(délib. 362026) **Rapporteur :** Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la modernisation de l'organisation du travail et à la suite de la demande formulée par un agent, la collectivité souhaite mettre en œuvre le télétravail. Il rappelle que le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable lors de sa séance du 10 mars 2026.

Le dispositif proposé concerne exclusivement les emplois administratifs dont les missions sont compatibles avec le télétravail. Celui-ci pourra être exercé à raison d'une journée hebdomadaire, sous réserve du maintien de la continuité du service public, notamment en matière d'accueil du public.

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont présentées aux membres du Conseil.

Il est proposé de débiter le **lundi 7 septembre**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la mise en place du télétravail selon les modalités définies dans la délibération.

VOTE : 14 POUR - 1 CONTRE (M. VEYSSIERE) - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE

AFFAIRE N°3 : ADHÉSION A LA CHARTE PARTENARIALE AVEC LE SGC DE ST-ANDRE DE CUBZAC / SAINT-SAVIN

(délib. 372026) *Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire présente la charte partenariale proposée par le Service de Gestion Comptable.

Il indique que cette démarche vise à renforcer la qualité de la gestion financière de la commune, à améliorer le recouvrement des recettes et à optimiser les échanges entre l'ordonnateur et le comptable public. Après lecture des principaux engagements réciproques, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°4 : NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

(VP 042026) *Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant défense chargé d'assurer le relais entre les services de l'État, la commune et les administrés sur les questions relatives à la défense nationale, au parcours citoyen, à la Journée Défense et Citoyenneté ainsi qu'au devoir de mémoire.

Il invite les membres du Conseil à présenter leur candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Correspondant défense : M. Joël BEDIS

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°5 : NOMINATION DÉLÉGUÉS COMMISSION INTERCOMMUNALE « DÉCHETS MÉNAGERS »

(délib. 382026) *Rapporteurs : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes de l'Estuaire a créé une commission intercommunale consacrée aux déchets ménagers.

Afin d'assurer la représentation de la commune, il convient de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

- Titulaire : M. Cyrille FORMANTIN
- Suppléante : Mme Christelle VENANCY

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°6 : PROJET INSTALLATION RADAR D255

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire à la précédente séance a présenté les résultats des relevés de vitesse réalisés par les services de l'État sur la RD255 reliant Braud St Louis à Blaye.

Ces mesures mettent en évidence un non-respect régulier de la limitation de vitesse ainsi que des comportements particulièrement dangereux, certains véhicules ayant été enregistrés à des vitesses supérieures à 100 km/h. Il informe le Conseil qu'une réunion de travail s'est tenue le 2 juillet 2026 avec les représentants du Département, de la Gendarmerie et des services préfectoraux afin d'étudier les

possibilités d'implantation d'un radar déplaçable. Le Conseil prend acte de cette information et soutient la poursuite des démarches engagées en faveur de la sécurisation de cet axe.

AFFAIRE N°7 : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES 4 VENTS

(délib. 392026)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Faisant suite aux échanges intervenus lors de la précédente séance, Monsieur le Maire soumet au Conseil d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle des Quatre Vents une fois par an au bénéfice des élus municipaux.

Les conditions d'utilisation sont précisées et les membres du Conseil échantent sur les modalités d'application de cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette mise à disposition selon les conditions fixées par la délibération.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°8 : DÉCISION MODIFICATIVE DU LAVE LINGE DE L'ÉCOLE

(DM012026)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Le lave-linge actuellement utilisé par l'école est hors service et ne peut plus être réparé. Afin d'assurer la continuité des besoins de l'établissement, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Il est donc proposé d'acquérir un nouveau lave-linge d'une capacité de 10 kg. Cette dépense n'ayant pas été prévue au Budget Primitif, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à cet achat.

La somme de 400.00 € va être prise sur le compte 615221 – Entretien et réparation bâtiment public et portée au compte 2188 opé 100 (école)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité cette opération.

VOTE : 15 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- Les membres du Conseil municipal se sont rendus sur le site de la maison Dartier afin de constater l'avancement des travaux.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur participation et lève la séance à 20 heures 16.